

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 94

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 190078

Direction en charge : Finances et contrôle de gestion

Objet : 1- Exonération des droits de voirie pour l'entreprise BR TECH CONSTRUCTION - 2- Exonération des droits de voirie pour l'entreprise WEBPLEX - Approbation.

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 29/03/2019

Compte rendu affiché le : 09/04/2019

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY (Présente jusqu'au vote du 1er voeu concernant les salariés de l'entreprise Titoulet), M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente jusqu'à la question n°54 du projet de l'ordre du jour), M. Olivier LONGEON, M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.), Mme Stéphanie MOREAU (Présente jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE (Présente jusqu'à la question n°72 du projet de l'ordre du jour), M. Serge HORVATH (Présent jusqu'à la question n°79 du projet de l'ordre du jour), M. Gabriel DE PEYRECAVE, Mme Raphaëlle JEANSON, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Georges ZIEGLER (Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.)

Absents-Excusés :

M. Samy KEFI-JEROME (pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Présent à partir de la question n°4 du projet de l'ordre du jour.) M. Michel BEAL (pouvoir à Mme Stéphanie MOREAU) Mme Geneviève ALBOUY (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER)

Absents :

M. Florent PIGEON; M. Lionel SAUGUES

Politique : <i>Notre engagement, un service public de qualité</i>	Délibération n° : 94
Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux	Dossier : 190078
Direction en charge : Finances et contrôle de gestion	
Objet : 1- Exonération des droits de voirie pour l'entreprise BR TECH CONSTRUCTION - 2- Exonération des droits de voirie pour l'entreprise WEBPLEX - Approbation.	

□ Rappel et Références :

Les entreprises qui occupent le domaine public lors de travaux accomplis sur la chaussée doivent s'acquitter des droits de voirie, conformément aux tarifs publiés dans le catalogue des tarifs municipaux.

□ Motivation et Opportunité :

1- L'entreprise BR TECH CONSTRUCTION intervient pour des travaux place Jacques Duclos pour la période du 5 novembre 2018 au 1er avril 2019. A ce titre, elle occupe le domaine public sur une parcelle de 2 218 m² délimitée par des palissades afin d'y déposer des matériaux.

L'emprise de ces travaux sur le domaine public correspond à 75 412 € de droits de voirie.

2- L'entreprise WEBPLEX (VIAL CONSTRUCTION) intervient pour des travaux rue Barroin pour la période du 27 septembre 2018 au 27 mars 2019. A ce titre, elle occupe le domaine public sur deux parcelles de 313 m² délimitées par des palissades afin d'y construire un immeuble de bureaux.

L'emprise de ces travaux sur le domaine public correspond à 12 645,20 € de droits de voirie.

□ Contenu :

1 - Considérant que les travaux de la place Duclos entrent dans le cadre d'un dossier traité avec le bailleur social Loire Habitat,

- **Considérant** que le terrain en question a vocation à relever du domaine privé puisqu'il va être cédé à Loire Habitat car il est à proximité immédiate du pied de ses immeubles,

- **Considérant** que Loire Habitat a demandé le démarrage des travaux au plus vite car il s'agit de conforter l'accessibilité des logements aux personnes à mobilité réduite,

l'entreprise BR TECH CONSTRUCTION peut être exonérée des droits de voirie.

2 - Considérant que le terrain en question n'est pas affecté à l'usage public dans la mesure où il s'agit d'un revêtement en terre battue utilisé ponctuellement comme zone de stationnement "sauvage",

- **Considérant** que l'occupation privative consentie à la société WEBPLEX ne saurait être regardée comme lui conférant un avantage par rapport aux autres usagers du domaine,

l'entreprise WEBPLEX peut être exonérée des droits de voirie.

□ Maîtrise d'ouvrage :

Ville de Saint-Etienne

□ Point Financier :

o Coût total investissement TTC :

dont TVA :

o Coût total annuel fonctionnement TTC : Recette non perçue :
88 057,20 €

dont personnel mis en oeuvre :

o Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	Recette non perçue : 88 057,20 €					
dont personnel						

supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ Proposition :

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir :

- approuver l'exonération des droits de voirie (s'élevant à 75 412 €) pour l'entreprise BR TECH CONSTRUCTION selon les modalités définies ci-dessus,
- approuver l'exonération des droits de voirie (s'élevant à 12 645,20 €) pour l'entreprise WEBPLEX selon les modalités définies ci-dessus.

Décision : Proposition adoptée	Imputation budgétaire
Résultat du vote : 57 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)	
	Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjointe déléguée
	Nora BERROUCHE